

/BA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-402 du 15 Novembre 1983

chargeant le Camarade Alidou BOUKARY,  
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim du  
Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre  
de l'Information et de la Propagande  
pour compter du 14 Novembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent

D E C R E T E :

Article 1.- Pour compter du 14 Novembre 1983, le Camarade Alidou BOUKARY, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propagande pendant l'absence du Camarade ~~Amidou BABA-MOUSSA~~.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Novembre 1983

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2  
MIP-MFEPP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfet 6 JORPB 1.-